

RÉGIE INTERMUNICIPALE DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD

RAPPORT ANNUEL 2009

La Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud a été créée le 14 février 1981. Son mandat est la gestion des matières résiduelles sur une partie du territoire de la MRC Beauce-Sartigan (15 municipalités membres), ainsi que sur une partie du territoire de la MRC des Etchemins (3 municipalités membres). La Régie a desservi une population estimée à 54 082 personnes (décret 7-2009 MAMROT – 07 janvier 2009).

BUDGET 2009

Les prévisions budgétaires pour l'année 2009 ont été établies à 3 566 758.00\$ dollars en baisse de 3.42% par rapport à l'année 2008. L'année s'est terminée par un surplus des revenus sur les dépenses de l'ordre de 114 662.00 \$ dollars.

RÉUNIONS ET REPRÉSENTATIONS DIVERSES

Les membres du conseil d'administration se sont réunis en assemblée régulière onze (11) fois et une (1) fois en assemblée spéciale.

De plus, vingt-six (26) réunions, comités de travail, ou rencontres diverses ont été tenus, auxquels assistait au moins un (1) représentant du conseil d'administration.

RÉCUPÉRATION

La Régie a signé le 03 avril 2003 avec Services Sanitaires Denis Fortier Inc. un contrat d'une durée de sept (7) ans pour effectuer la collecte, le transport, le tri et le conditionnement des matières recyclables sur le territoire qu'elle dessert.

Cette collecte pêle-mêle est faite aux deux (2) semaines au moyen de bacs d'une capacité de 360 litres ou au moyen de conteneurs d'une capacité variant entre deux (2) et neuf (9) verges cubes pour les multi-logements et les industries, commerces et institutions (ICI). La majorité de ces conteneurs sont vidangés une fois/semaine. On peut placer dans ces bacs et/ou conteneurs les matières suivantes :

- Papiers et cartons;
- Cartons cirés (pinte de lait et de jus);
- Contenants en métal;
- Contenants en verre;
- Contenants en plastique rigide numérotés de 1 à 7 inclusivement;
- Contenants « Tetra pak » (jus Oasis);
- Sacs de plastique.

Au total, cette collecte a permis de récupérer 6 145.59 tonnes métriques de matières, comparativement à 6 391.79 tonnes métriques en 2008, soit 246.20 tonnes métriques de moins ou une diminution de 3.85%.

La dépense nette pour cette activité (collecte + transport) en 2009, incluant 1/7 du coût des bacs de récupération de 360 litres achetés de l'entrepreneur, s'est élevée à 981 142.04\$ dollars, pour un prix de revient de 159.65\$ dollars la tonne métrique (163.75\$ dollars en 2008).

Cette dépense inclus l'ajustement du contrat relativement à la fluctuation des produits pétroliers. Une nouvelle entente dans ce dossier, signée avec l'entrepreneur le 11 septembre 2008, annulait à toute fin que de droit l'entente datée du 16 mars 2005 et les résolutions afférentes (rés. #3181-05, #3279-05, #3448-06 et #3623-07).

Au 31 décembre 2009, il y avait sur le territoire que dessert la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud :

- 21 925 bacs de 360 litres;
- 308 conteneurs d'une capacité de 2 verges cubes;
- 112 conteneurs d'une capacité de 4 verges cubes;
- 80 conteneurs d'une capacité de 6 verges cubes;
- 87 conteneurs d'une capacité de 8 verges cubes;
- 51 conteneurs d'une capacité de 9 verges cubes;
- 02 conteneurs d'une capacité de 40 verges cubes.

En juin 2009, il fut chargé à l'entrepreneur un montant de 7 310.52\$ dollars en ristourne, et ce, conformément à sa soumission (excédent de tonnage par rapport aux prévisions).

La Régie garde en inventaire des bacs bleus d'une capacité de 360 litres qu'elle vend aux municipalités.

En 2007 et 2008, la Régie avait acheté des bacs bleus. En 2009, elle en a vendu 342. Il en reste en inventaire au 31 décembre 2009, deux cent douze (212). La Régie a prévu en acheter d'autres en 2010.

RÉCUPÉRATION DES ARBRES DE NOËL

Conformément au mandat que vous m'avez confié par la résolution #3717-08 adoptée le 21 août 2008, nous avons procédé en janvier 2009 à la collecte des arbres de Noël dans 14 différentes municipalités où des dépôts avaient été identifiés.

Le transport a été effectué par Transport Rolland Gauthier et fils Inc. de Saint-Théophile au coût de 85.00 \$ dollars l'heure. Il fut accompagné de Monsieur Jean-Claude Fortin, journalier pour une journée et par Monsieur John Poulin, journalier

pour une demi-journée. Le ramassage a duré 16h45 pour un déboursé net de 1 806.91\$ dollars.

Tous les arbres ont été acheminés chez Monsieur Jean-Pierre Mathieu, 465, rang 6, Saint-Benoît-Labre où ils ont été transformés en huiles essentielles.

La collecte a nécessité trois (3) voyages de camion semi-remorque. On estime à 5.12 tonnes métriques le nombre de sapins récupérés dans les dépôts.

La Ville de Saint-Georges pour sa part, a effectué deux (2) collectes porte-à-porte sur l'ensemble de son territoire. Ces collectes ont permis de détourner 19.41 tonnes métriques de matières. Ces arbres ont également été acheminés chez Monsieur Jean-Pierre Mathieu.

Outre la Ville de Saint-Georges, trois (3) municipalités n'avaient pas de dépôt. Ces municipalités sont Saint-Benoît-Labre, Lac Poulin et Saint-Hilaire de Dorset. Les gens de Saint-Benoît-Labre sont invités à aller porter eux-mêmes leur sapin chez Monsieur Mathieu. La Régie n'a pas ce tonnage.

En résumé, on estime avoir détourné au total 24.53 tonnes métriques de matières ou 3 602 arbres (3 602 X 6.81 kg chacun), en baisse par rapport à 2008 (25.67 tonnes métriques).

Un article à ce sujet a été publié le 04 janvier 2009 dans « Cyberpresse.ca ».

RÉCUPÉRATION DE FEUILLES MORTES

Pour la dixième année, la Régie a organisé une collecte des feuilles mortes sur son territoire. Certaines municipalités ont effectué une collecte porte-à-porte et d'autres municipalités ont demandé à leurs citoyens de les apporter à un endroit précis de la municipalité. À partir de ces dépôts, les feuilles ont été prises en charge par la Régie. Pour ce faire, la Régie a utilisé son camion et se sont les employés de la Régie qui ont effectué la collecte. On estime à plus de 243.88 tonnes métriques au total, les matières qui ont été détournées de l'enfouissement et acheminées chez des récupérateurs ou gardées au lieu d'enfouissement pour en faire du compost. Il faut aussi considérer que beaucoup de citoyens vont se chercher des feuilles directement dans les dépôts pour leurs besoins (compostage, litière pour animaux).

De plus, la Régie dans le but de garder son lieu d'enfouissement technique propre et conformément aux directives du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs procède, une fois par année au fauchage des zones d'enfouissement complétées. Le foin est récupéré (environ 80 tonnes métriques/an), mélangé à des feuilles mortes et composté. Par la suite, le compost est épandu sur ces zones.

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX ET AUTRES MATIÈRES
(COLLECTE ITINÉRANTE ET DÉPÔT PERMANENT)

En 2009, la Régie organisait pour la treizième année consécutive une collecte de résidus domestiques dangereux sur son territoire. L'activité s'est tenu les 23, 24, 30 et 31 mai 2009.

L'activité s'est tenue dans cinq (5) municipalités du territoire soit :

1. Ville de Saint-Georges : 2 journées;
2. Saint-Prosper : 1/2 journée;
3. Saint-Côme-Linière : 1/2 journée;
4. Saint-Martin : 1/2 journée;
5. La Guadeloupe : 1/2 journée.

Cette collecte incluant le dépôt permanent a permis la prise en charge des différentes matières comme suit :

| | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------|----------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| Matières dangereuses Incluant piles sèches | 16 783.76 Kg : | Clean Harbors Québec Inc. pour disposition sécuritaire ou valorisation; |
| Peintures, huiles usées, aérosols, ampoules fluocompactes, tubes fluorescents | 23 121.01 Kg : | Peintures Récupérées du Québec; |
| Batteries d'autos | 11 662.89 Kg : | Vendu à A. Gagnon Récupération & Fils Ltée (731 unités); |
| Bonbonnes de propane 20 lbs | 2 754.40 Kg : | Disposé chez RapidGaz Inc. (Patrice Larivière, Saint-Zacharie) (313 bonbonnes); |
| Pneus | 46 620.00 Kg : | Disposé chez Entreprise Stéphan Nadeau, Saint-Georges (5 180 pneus); |
| Ordinateurs | 6 110.20 Kg : | Disposé au CFER de Bellechasse; |
| Métaux | 33 855.61 Kg : | Périard Paysagiste – St-Prosper; |
| Cartouches d'encres | 3.50 Kg : | SDR Cartouches – St-Georges; |
| Médicaments | 35.00 Kg : | Clean Harbors Québec Inc.; |
| Piles rechargeables | 1 430.00 Kg : | Disposé chez RBRC – Ontario. |

Notez que la récupération de textiles et jouets a été retirée de cette collecte itinérante en 2008.

COMPOSTAGE DOMESTIQUE

En 2009, la Régie a participé à quatre (4) séances de formation sur le compostage domestique, lesquelles ont été tenues à Ville Saint-Georges (2), Saint-Martin (1) et Saint-Prosper (1).

Ces séances sont données gratuitement aux citoyens, la Régie assumant les frais demandés par le formateur (rés. #3285-05).

Les citoyens qui assistent à ces formations reçoivent une attestation à cet effet et peuvent obtenir un composteur domestique à la Régie au prix coûtant. Certaines municipalités remboursent au citoyen un % du coût d'acquisition.

En 2009, 233 citoyens ont assistés à ces formations et la Régie a vendu 103 composteurs et 57 aérateurs au prix coûtant.

LIEU D'ENFOUISSEMENT

La Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud exploite le lieu d'enfouissement situé dans le rang Saint-Joseph à Saint-Côme-Linière. Il a transité par la Régie un total de 25 197.17 tonnes métriques au cours de l'année 2009 (baisse de 901.43 tonnes métriques). De ce tonnage, 19 930.92 tonnes métriques furent transportées par des bennes à déchets conventionnelles et 2 116.63 tonnes métriques ont été transportées soit par boîtes « roll off » ou par un autre genre de camion. De plus, la Régie a reçu 3 149.62 tonnes métriques de boues provenant de systèmes de traitement des eaux usées des municipalités membres de la Régie. Depuis 2003, la Régie n'accepte plus de terre contaminée à son lieu d'enfouissement peu importe le degré de contamination.

De ce total de 19 930.92 tonnes métriques transportées par bennes conventionnelles dont le tonnage et la provenance est réparti comme suit :

TONNAGE PROVENANCE

| | |
|---------|------------------------|
| 60.24 % | Ville Saint-Georges |
| 6.30 % | Saint-Prosper |
| 5.15 % | Saint-Côme-Linière |
| 4.13 % | Saint-Gédéon de Beauce |
| 4.35 % | Saint-Martin |

Le reste est réparti parmi les autres municipalités.

En ce qui concerne les 2 116.63 tonnes métriques transportées par camions de type « Roll off » ou autres, 465.46 tonnes métriques provenaient du secteur commercial (99.96% de Ville Saint-Georges), 417.20 tonnes métriques de débris de construction/démolition (45.89% provenant de Ville Saint-Georges et 12.57% de Saint-Côme-Linière), 256.05 tonnes métriques de déchets industriels (100% de Ville Saint-Georges), 62.51 tonnes métriques provenant d'institutions (100% de Ville

Saint-Georges) et 143.67 tonnes métriques provenant du camion des encombrants de la Régie. De plus, 771.74 tonnes métriques de matériaux divers ont transitées par la déchetterie et furent apportées soit par le camion de la Régie, soit des particuliers ou des entreprises.

En ce qui concerne les boues provenant de systèmes d'épuration des eaux, 3 149.62 tonnes métriques provenaient de Ville Saint-Georges. La siccité moyenne de ces boues était de 14.84%.

Tous les coupons de pesées ainsi que le registre journalier sont conservés au siège social de la Régie, et ce, selon la condition 16 du décret #694-2000.

Tout le tonnage enfoui a utilisé un espace de 27 976 mètres cubes dans l'aire d'enfouissement autorisée, et ce principalement dans les cellules 4 et 5 de la zone « H ». (Voir rapport de volumétrie signé par Monsieur Richard Poulin, arpenteur géomètre en date du 15-02-2010). Le plan d'arpentage demandé à la condition 16 du décret est également déposé au bureau de la Régie.

La capacité autorisée à la condition #02 du décret #694-2000 est évaluée à 1 167 000 mètres cubes répartis dans 16 cellules sur une superficie totale d'environ 117 700 mètres carrés. Une demande de modification de décret a été déposée au MDDEP le 29 octobre 2009, augmentant la capacité à 2 779 000 mètres cubes.

Une cellule mesure environ 184 mètres linéaires par environ 40 mètres linéaires. Il y a actuellement 7 cellules aménagées dans la zone H sur une possibilité de 16. De ces 7 cellules, 2 sont remplies à 100%, 1 est remplie à 90%, 1 est remplie à 80%, 1 est remplie à 50% et 2 n'ont pas encore été utilisées.

À mi-utilisation de la cellule 6, il faudra envisager la construction de d'autres cellules. Dépendamment de l'évolution des dossiers (putrescibles) on prévoit ce délai vers 2011.

De la capacité autorisée au décret #694-2000 (1 167 000 mètres cubes), il reste donc une capacité à utiliser de 926 026 mètres cubes, établie comme suit :

| | | |
|--------------------|---------------------|------------------------|
| Capacité autorisée | --- | 1 167 000 mètres cubes |
| Utilisation 2002 | 11 988 mètres cubes | 1 155 012 mètres cubes |
| Utilisation 2003 | 36 835 mètres cubes | 1 118 177 mètres cubes |
| Utilisation 2004 | 42 162 mètres cubes | 1 076 015 mètres cubes |
| Utilisation 2005 | 25 997 mètres cubes | 1 050 018 mètres cubes |
| Utilisation 2006 | 23 937 mètres cubes | 1 026 081 mètres cubes |
| Utilisation 2007 | 37 364 mètres cubes | 988 717 mètres cubes |
| Utilisation 2008 | 34 715 mètres cubes | 954 002 mètres cubes |
| Utilisation 2009 | 27 976 mètres cubes | 926 026 mètres cubes |

Pour recouvrir de façon journalière ce volume de matières résiduelles, la Régie a utilisé un total de 8 539.83 tonnes métriques de différentes matières réparties comme suit : 143.49 tonnes métriques de tuf acheté d'Excavation Transco Inc., 1 931.02 tonnes métriques de « Fluff » provenant d'A.I.M. Québec et 6 465.32

tonnes métriques de résidus provenant du centre de tri de matériaux de construction et démolition de Véolia Inc..

De plus, la Régie possède une toile de type « Voghel » achetée en 2002 au coût de 59 143.00\$ plus taxes pour le recouvrement journalier.

TRAITEMENT DU LIXIVIAT ET AUTRES ANALYSES

La Compagnie Aquatech, Société de Gestion de l'eau Inc., exploite pour le compte de la Régie le système de traitement des eaux de lixiviation. Un nouveau contrat d'une durée de 24 mois a débuté le 01 juillet 2009 et prendra fin le 30 juin 2011. Ce forfait a coûté à la Régie en 2009, 3 780.00\$ par mois plus les taxes pour les 06 premiers mois et 4 125.00\$ plus taxes pour les 06 derniers mois.

Le système de traitement de la Régie est composé principalement de quatre (4) étangs aérés et d'un (1) étang non aéré, d'un bâtiment de désinfection où l'on ajoute de l'acide phosphorique et du peroxyde d'hydrogène, de deux (2) stations de pompage et de deux (2) bâtiments de services (entrée électrique et panneaux de contrôle). Il est complété par quatre (4) filtres au sable.

Les eaux sont accumulées durant la période hivernale et le système traite ces eaux en période estivale. Durant l'hiver, seulement les aérateurs (8) de l'étang #01 fonctionnent en alternance afin de pré-traiter les eaux.

Les rapports produits par Aquatech pour l'année 2009 sont disponibles pour consultation au siège social de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud sur les heures normales de bureau. Une copie a été transmise à la Direction Régionale du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs à Sainte-Marie. Ce rapport comprend également les résultats d'analyses des eaux souterraines, des eaux de surfaces et de l'eau potable.

Depuis quelques années, la Régie procède avec la firme d'ingénieur Genivar Inc. à diverses études permettant d'identifier les améliorations à apporter au système de traitement, afin de rendre le tout conforme.

Une visite des installations de EBI à St-Thomas de Joliette a eu lieu le 30 avril 2008, afin de voir fonctionner la technologie SMBR de Mabarex. Madame Geneviève Lague du MDDEP, Direction Régionale Chaudière-Appalaches était présente lors de cette visite. Le 26 janvier 2009, Monsieur David Maurice, technicien au MDDEP, Direction Régionale Chaudière-Appalaches émettait un avis d'infraction à la Régie.

Un premier règlement d'emprunt (règlement #43-09) décrétant divers travaux au lieu d'enfouissement pour une valeur de 5 264 400.00\$ a été adopté le 24 septembre 2009. Ce règlement n'ayant pas reçu l'appui de l'ensemble des municipalités membres, il fut déclaré nul et sans effet. Des rencontres ont eu lieu entre les représentants du MDDEP, du MAMROT, de Genivar SEC, de la Régie et des représentants des municipalités et un nouveau règlement (#45-10) décrétant les

mêmes travaux pour le même montant a été adopté le 21 janvier 2010. Si tout va bien, les travaux devraient débutés en 2010.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS MÉNAGERS

Depuis le 03 novembre 2003, la Régie offre un service de collecte des encombrants ménagers. On entend par encombrants ménagers les articles tels : cuisinière, réfrigérateur, congélateur, lave-vaisselle, laveuse-sécheuse, ameublement de cuisine, de chambre à coucher incluant matelas, sommier, réservoir à eau, réservoir à l'huile, bibliothèque, bureau de travail, système informatique, système de son, téléviseur, fournaise, poêle à bois, bain, lavabo, toilette, balançoire, bicyclette, tondeuse, B.B.Q., etc.

Lorsque ces « encombrants » sont encore utilisables, ils sont offerts à un comptoir d'entraide local. En 2008, les principaux dirigeants des deux (2) comptoirs les plus connus ont répondu au représentant de la Régie, qu'il avait des entrepôts pleins d'appareils ménagers et qu'ils ne pouvaient prendre même à titre gratuit ceux que la Régie leurs offre. Depuis, la Régie met de côté les matières estimées « réutilisables » et essaie de les vendre elle-même. Lorsqu'ils ne sont plus utilisables, ils sont dirigés, via les conteneurs placés dans la déchetterie, vers des endroits où ils seront éliminés de façon sécuritaire ou valorisés ou enfouis dans le lieu d'enfouissement.

En 2009, la Régie a répondu à 3 692 demandes, une baisse de 1.41% par rapport à 2008, et a ramassé 383.46 tonnes métriques de matières. De ce nombre total de 3 692 demandes, la Régie a détourné pour valorisation 239.79 tonnes métriques de métaux, de bois, de meubles, de piles, et de systèmes informatiques. Enfin, 143.67 tonnes métriques d'autres matières (matelas, divan, sofa) non récupérables ont été éliminées dans le lieu d'enfouissement faute de débouchés.

En 2009, la Régie a « remis en service » via ce secteur 10.33 tonnes métriques de matières composées principalement de :

- bureaux
- laveuses sécheuses
- chaises
- bases de lit
- tables de cuisine
- bibliothèques
- commodes
- tondeuses

OPÉRATION DE LA DÉCHETTERIE

L'opération de la déchetterie, c'est-à-dire l'ouverture au public, s'est faite à partir du mois d'avril 2005. La déchetterie y reçoit les particuliers et les petits entrepreneurs qui se présentent au LET avec des matières à disposer.

Au total, 771.74 tonnes métriques ont transitées par la déchetterie en 2009 (531.95 tonnes métriques particuliers et petits entrepreneurs et 239.79 tonnes métriques par le camion de la Régie). Ces matières ont été valorisées dans la mesure du possible comme suit :

- 172.37 tonnes métriques de métaux ferreux et non ferreux;
- 11.75 tonnes métriques de carton (acheminé au Centre de tri via le service offert par la Régie (contrat avec S.S.D.F. Inc.));
- 310.76 tonnes métriques de bois, gypse, plastique, carton souillé, vinyle, fibre de bois, carton ciré, disposé chez Véolia Inc.
- 198.79 tonnes métriques de matières non recyclables tels meubles en résine, plastique non recyclable, tissus souillés ont été acheminés à l'enfouissement;
- 10.33 tonnes métriques vendues ou données;
- 30.51 tonnes métriques de tubulures, disposées chez Cartonek Inc.

Disposition du bois

Pour placer et disposer de ces matières (310.76 tonnes métriques), la Régie a loué de Véolia Services à l'Environnement Inc. deux (2) conteneurs de type « Roll-Off » à coût 0. De plus, la Régie a payé 60.00\$ la tonne métrique plus taxes pour disposer du contenu de chaque conteneur plein de matières, plus 115.00\$ plus taxes par voyage pour le transport. Ces matières sont acheminées à Beauceville où elles sont transbordées dans d'autres camions pour être acheminées au Centre de traitement de matériaux secs de cette compagnie située au 2244, Lavoisier à Québec.

Disposition des métaux

En ce qui concerne les métaux (172.37 tonnes métriques), une entente verbale a été prise avec Monsieur Sylvain Poulin de « Opération Vieux Métaux » de Saint-Honoré de Shenley. OVM nous a fourni gratuitement deux (2) conteneurs et nous y plaçons dans l'un les métaux ferreux tel réservoir à eau, laveuse, sécheuse, réservoir à l'huile, cuisinière etc. OVM achète ces matières selon le prix du marché soit entre 0.02\$ et 0.05\$ sous la livre.

Le même procédé s'applique pour le non ferreux (aluminium et cuivre). OVM a acheté ces matières selon les prix du marché (entre 0.06\$ et 0.25\$ la livre) tel quel, non nettoyé et non classé.

Disposition du carton

Le carton « propre » (11.75 tonnes métriques) est placé dans un conteneur d'une capacité de 8 verges cubes et est disposé via le programme de récupération (bac bleu) qu'offre la Régie à ces citoyens. Il est vidangé au besoin.

Matières non recyclables

Les matières non recyclables (198.79 tonnes métriques), tel plastique non numéroté, styrofoam, meubles brisés en résine etc., sont transportées dans l'aire d'enfouissement au moyen d'une benne à ensilage que la Régie possède.

Tubulure d'érablière

La Régie a fait transporter à ses frais, en 2009, 30.51 tonnes métriques de tubulures d'érablière chez Cartonek Inc., situé à Ste-Marie de Beauce pour fin de valorisation.

COMITÉ DE VIGILANCE

Il est prévu à la condition 11 du décret #694-2000, la création d'un comité de vigilance.

Une rencontre de ce comité a été tenue le 16 décembre 2009.

Étaient présents Monsieur Jean-Marc Demers, représentant le comité de citoyens, Madame Christine Caron, représentante de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, Monsieur Cosmin Vasile, représentant le CRECA et Madame Annie Ouellet, représentante de COBARIC.

Étaient absents Monsieur Urgel Bergeron, représentant de la municipalité de Saint-Côme-Linière et Monsieur Éric Lachance, représentant la MRC Beauce-Sartigan.

Un procès-verbal de cette rencontre a été dressé et une autre rencontre est prévue pour 2010.

FONDS COMPENSATION

Suite à l'entente intervenue entre le Comité de citoyens de Saint-Côme-Linière, le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets et la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud le 17 février 1999, relativement au projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique situé à Saint-Côme-Linière, les conditions 3 et 4 allouaient une compensation financière à trois (3) résidents du rang St-Joseph, de même qu'à la municipalité de Saint-Côme-Linière.

Ces compensations, selon certaines conditions, sont les suivantes :

- Monsieur Jean-Marc Demers 1 200\$/an pendant 10 ans soit 12 000.00\$
- Monsieur René Veilleux 1 200\$/an pendant 10 ans soit 12 000.00\$
- Monsieur Patrick Bougie 600\$/an pendant 10 ans soit 6 000.00\$
- Municipalité de St-Côme-Linière 10 000\$/an pendant 15 ans soit 150 000.00\$

Le 30 mars 1999, la Régie a placé dans un fonds réservé au paiement des dites compensations la somme de 131 134.15\$. Selon nos experts comptables, ce montant plus les intérêts accumulés durant la période, serait suffisant à payer les compensations à verser annuellement.

La Régie a débuté l'exploitation dans la nouvelle zone « H » (lots 35 et 36) le 31 août 2002.

Monsieur René Veilleux a vendu sa propriété le 04 mai 2002 et l'acquéreur n'a pas droit à une compensation. (condition 3)

Les compensations totales versées au 31 décembre 2009 sont les suivantes :

- Monsieur Jean-Marc Demers 9 600.00\$ (2002 à 2009 inclusivement)
- Monsieur Patrick Bougie 4 800.00\$ (2002 à 2009 inclusivement)
- Municipalité de Saint-Côme-Linière 80 000.00\$ (2002 à 2009 inclusivement)

Au 31 décembre 2009, il restait dans ce fonds 80 987.13\$ et s'il n'y a pas de changement (vente de propriété), il reste à verser 73 600.00\$ d'ici le 31 décembre 2016.

FIDUCIE ET FONDS RÉSERVÉ TRAITEMENT FUTUR

La Régie avait à constituer une Fiducie (condition 15 du décret #694-2000) afin d'accumuler les garanties financières nécessaires à la gestion post-fermeture du lieu d'enfouissement. Selon cette condition, une somme évaluée à 4 351 298.00\$ doit être disponible le 31 décembre 2026. La Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud s'est conformée et a signé avec Fiducie Desjardins Inc. le 02 avril 2002 une convention à cet effet et elle y a déposé 1.00\$ dollars.

Le rapport signé le 18 avril 2002 par Monsieur Jacques Demers de MERCER Ltée, établissait entre 1.45\$ et 2.91\$ par mètre cube la somme à injecter annuellement par la Régie dans la fiducie.

Compte tenu, à moins d'avis écrit contraire, que les revenus annuels d'une telle fiducie sont imposable au niveau fédéral, la Régie a entrepris en 2002 des démarches afin de faire modifier la loi de l'impôt sur le revenu au Canada. Une rencontre à cet effet a eu lieu entre les représentants des deux (2) parties le 21 octobre 2002 à Montréal.

Le 17 juillet 2003, Monsieur Steven R. Richardson, sous-ministre adjoint principal, déclare être prêt à recommander les modifications demandées à la loi.

En attendant ces modifications, la Régie a placé un certain montant annuellement dans un compte appelé « Fonds réservé traitement futur » dont 100 000\$ en 2007.

Le total accumulé dans ce fonds au 31 décembre 2009 s'élevait à plus de 1 791 000.00\$ dollars.

Le 30 mai 2007, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs émettait un avis d'infraction ayant comme objet la non-conformité de la garantie financière pour la gestion post-fermeture du lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Côme-Linière.

Nous avons donc du transférer à partir des sommes placées dans le fonds réservé traitement futur, vers la fiducie la somme de 410 074.29\$ soit l'équivalent de 140 919 mètres cubes d'espaces utilisés dans le site autorisé au 31 décembre 2006 multiplié par 2.91\$/mètre cube, et ce, selon le rapport de Monsieur Jacques Demers de MERCER Ltée en date du 18 avril 2002.

Nous avons également fait réévaluer par MERCER Ltée les contributions nécessaires pour la gestion post-fermeture du lieu d'enfouissement pour les cinq (5) prochaines années soit, de 2007 à 2011 inclusivement. Monsieur André Picard a déposé son rapport le 16 août 2007 dans ce dossier.

Pour 2008, selon le rapport de volumétrie déposé par l'arpenteur géomètre, la somme de 141 290.05\$ a été transférée dans la fiducie, portant l'avoir de cette dernière à 759 614.93\$ toujours au 31 décembre 2009.

Pour 2009, une somme de 113 862.32\$ sera placée dans la fiducie, et ce, pour faire suite au rapport de l'arpenteur, lequel est daté du 15 février 2010.

Le 29 octobre 2009, Madame Nathalie Gagné, ingénieure chez Genivar SEC a déposé à Monsieur Jean M'Baraga du MDDEP une demande de modification du décret #694-2000.

Madame Gagné a également déposé une révision des coûts post fermeture, lesquels passeraient de 4.07\$ le m³ à 2.60\$ le m³. Ce rapport a été transmis à Monsieur Valère Béland du MDDEP.

Compte tenu que le rapport de MERCER établi à 4.07\$ le mètre cube la contribution et ce, jusqu'en 2011 inclusivement, nous vous recommandons d'appliquer ce taux jusqu'au 01-01-2012 et par la suite appliquer le taux de 2.60\$ le mètre cube. Monsieur Béland du MDDEP en a été informé.

FONDS RÉSERVÉ IMMOBILISATIONS FUTURES

Le 20 septembre 2007, le conseil d'administration de la Régie a adopté sa résolution #3580-07, autorisant le secrétaire-trésorier à transférer du surplus accumulé vers ce fonds la somme de 100 000.00\$ provenant du surplus de l'exercice financier 2006 et sous certaines conditions de transférer la même somme provenant de l'exercice financier 2007.

Ces argents étaient prévus éventuellement pour remplacer le compacteur à déchets.

Le 22 mai 2008, le conseil d'administration de la Régie adoptait sa résolution #3688-08, autorisant son secrétaire-trésorier à transférer dans ce fonds la somme de 80 000.00\$, dans le but d'acheter un détecteur de radio activité conformément à l'article 38 du REIMR (Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles).

Le 18 septembre 2008, la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud a acheté de la Régie Intermunicipale de la région de Thetford, par sa résolution #3732-08, leur compacteur à déchets Caterpillar 826G pour une somme de 198 000.00\$. Il nous a été livré en février 2009.

Également à l'automne 2009, la Régie a procédé à l'installation d'un appareil permettant de déceler la présence de matières radioactives (Art. 38 REIMR). Coût net de la dépense 50 679.33\$.

Au 31 décembre 2009, les avoirs financiers de la Régie placés dans ce fonds et non encore engagés s'élevaient à 41 613.76\$.

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS 2009

- Adoption d'une politique de travail du personnel régulier de la Régie couvrant la période 2009 à 2013 inclusivement.
- La Régie retient les services de Monsieur Vincent Quirion pour récupérer les halocarbures des appareils de réfrigération.
- Adoption du Règlement #42-09 (Régie interne et tarification).
- Réception d'un avis d'infraction daté du 26 janvier 2009 en rapport avec le rejet des eaux de lixiviation.
- Refinancement du Règlement #30-01 pour 2 591 000.00\$.
- Signature d'une entente avec Peinture Récupérée du Québec pour la récupération des tubes fluorescents et des lampes fluocompactes.

- **Adjudication d'un contrat à Ladar Inc. pour la fourniture de 634 conteneurs pour la récupération des matières recyclables – Coût du contrat 599 568.93\$ plus taxes.**
- **Embauche de Monsieur Tommy Lapierre de St-Côme-Linière comme opérateur à temps partiel au poste de pesée en remplacement de Monsieur Claude Dutil et de Madame Dorisse Toulouse.**
- **Le 15 juillet 2009, la Régie a tenu à l'hôtel de Ville de St-Georges, une soirée d'information afin d'expliquer aux élus(es) les travaux à effectuer au lieu d'enfouissement. Ces travaux viendront entre autre corriger l'avis d'infraction reçu en janvier. L'ensemble de ces travaux est évalué à plus de 5 000 000.00\$. Messieurs Étienne Perreault du MDDEP et André Simard de Genivar sont présents pour donner de l'information. En septembre, la Régie adoptera un règlement à cet effet.**
- **La Régie continue, en collaboration avec les instances municipales, l'implantation de bacs pour la récupération des piles. Elle a, au 31 décembre, plus de 120 bacs répartis sur l'ensemble du territoire.**
- **Un mandat pour l'opération du système de traitement des eaux de lixiviation pour une période de 12 mois avec possibilité de prolongation pour une période de 12 mois additionnels est accordé à Aquatech Inc., ce mandat débute le 1^{er} juillet 2009.**
- **Réception d'une mise en demeure de Convoyeurs BMG Inc. en rapport avec l'adjudication du contrat de fourniture des conteneurs à Ladar Inc.**
- **Reconduction des collectes d'arbre de Noël, des résidus domestiques dangereux, des pneus, des métaux, des feuilles mortes et des encombrants ménagers.**
- **Installation d'un détecteur de matières radioactives.**
- **La Régie adopte le 24 septembre 2009 son règlement #43-09 au montant de 5 264 400.00\$ concernant divers travaux, dont certains ont pour but de faire lever l'avis d'infraction du 26 janvier 2009. Ce règlement est battu par deux (2) municipalités membres, il devient donc nul et sans effet.**
- **Les conteneurs commandés chez Ladar Inc. doivent être inspectés par un indépendant avant d'être payés.**
- **Réception d'un avis d'infraction concernant entre autre le traitement des eaux de lixiviation. Une rencontre avec les représentants du MDDEP et les membres de ce conseil aura lieu le 17 décembre 2009 à ce sujet.**

- Discussion et étude à l'effet que la Régie échange son camion cube ou le vend et confie la collecte des encombrants ménagers à un organisme tel la Ressourcerie Beauce-Sartigan ou le Comptoir Régional de Beauce.
- La Régie procède à un appel d'offre pour la collecte des matières recyclables débutant le 01 juin 2010.
- Réception d'un chèque au montant de 315 421.88\$ de la part de Recyc Québec provenant du programme de compensation des coûts engendrés pour la collecte sélective. Cette somme est retournée aux municipalités (Rés. #3935-09).
- Le Groupe Canam Inc. intervient dans le dossier des conteneurs.
- Afin de faire connaître les différents services qu'offre la Régie, Madame Audrey Poulin a fait diverses représentations durant l'année. Elle a entre autre visité dix (10) classes de niveau primaire et donné une conférence aux gens qui fréquentent l'O.T.J. de St-Philibert.

Elle a également participé à une journée d'information à la Polyvalente de St-Georges en compagnie de Monsieur Claude Poulin, directeur général adjoint à la Ville de St-Georges.

Quant à des visites guidées du lieu d'enfouissement, il y a eu 05 visites d'étudiants de 5^e année (+/- 240 écoliers), une visite d'étudiants en technique de génie civil du Cimic (+/- 25 étudiants), une visite de gens du Centre Femme (+/- 15 personnes) et une visite organisée par des citoyens (+/- 20 personnes).

PRÉVISIONS POUR 2010

- Reconduction des activités suivantes :
 - Cours sur le compostage domestique;
 - Récupération des arbres de Noël;
 - Collecte des résidus domestiques dangereux et autres matières;
 - Récupération des feuilles mortes;
 - Récupération de la tubulure d'érablière;
 - Récupération des encombrants ménagers;
 - Participation aux études et démarches nécessaires afin d'implanter si possible dans la région Chaudière-Appalaches un centre de transformation des matières résiduelles (bio méthanisation et compost).
- Travaux au système de traitement des eaux de lixiviation.
- Travaux de captage et traitement des biogaz.
- Recouvrement final cellules 1-2-3 de la zone H.

PERSONNEL AU 31 DÉCEMBRE 2009

Le personnel de la Régie était composé de :
Monsieur Roger Turcotte, secrétaire-trésorier;
Madame Josée Larivière, secrétaire-comptable;
Madame Audrey Poulin, secrétaire-comptable;
Monsieur Rosaire Paquet, contremaître;
Monsieur Pierre Paquet, technicien en génie civil et préposé au poste de pesée;
Monsieur Denis Fortier, journalier affecté à la déchetterie;
Monsieur John Poulin, journalier affecté à l'enfouissement;
Monsieur Jean-Claude Fortin, journalier affecté à la collecte des encombrants;
Monsieur Tommy Lapierre, préposé à temps partiel au poste de pesée.

Voilà en résumé l'essentiel des réalisations de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud au cours de l'année 2009, ainsi que ses principales orientations pour 2010.

ROGER TURCOTTE
Secrétaire-trésorier

RT/jl